

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9027.90.40	Parties et accessoires : Des instruments et appareils électriques	4,9 %	C
9027.90.60	Autres : Des instruments et appareils d'optique	10 %	C
9027.90.80	Autres	6,2 %	C
9028	Compteurs de gaz, de liquide ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage; leurs parties et accessoires :		
9028.10.00	Compteurs de gaz	45 ¢ ch. + 7 %	C
9028.20.00	Compteurs de liquide	45 ¢ ch. + 7 %	C
9028.30.00	Compteurs d'électricité	45 ¢ ch. + 4,4 %	C
9028.90.00	Parties et accessoires	9 %	C
9029	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux de la position 9015; stroboscopes; leurs parties et accessoires :		
9029.10	Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, et compteurs similaires :		
9029.10.40	Taximètres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	15 %	C
9029.10.80	Autres	Franchise	D
9029.20	Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes :		
9029.20.20	Indicateurs de vitesse de bicyclettes	17 %	C
9029.20.40	Autres indicateurs de vitesse et tachymètres	Franchise	D
9029.20.60	Stroboscopes	45 ¢ ch. + 7 %	C
9029.90	Parties et accessoires :		
9029.90.20	Des taximètres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	15%	C
9029.90.40	Des indicateurs de vitesse de bicyclettes	17 %	C
9029.90.60	Des stroboscopes	9 %	C
9029.90.80	Autres	Franchise	D